

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRUISSAN

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU 6 Février 2024

L'AN deux mille vingt-quatre
CONVOCATION du 30 Janvier 2024

A 18 H 00

Elus

Didier CODORNIUO	Président	x
Michel CAREL	x	
Benjamin PARRA		
Marie Anges FUENTES		
Jean Marie LAVOUE		
Sylvie FERRASSE	x	
Joseph GIMENEZ	x	
Marie Lou LAJUS	x	
Julie BEHLERT		
Charlotte ESPITALLIE		
Alexia LENOIR		

Personnalités Qualifiées Titulaires

Personnalités Qualifiées Suppléantes

Jean Michel ARIBAUD		Xavier GALAN	
Edyr BELHABCHI	x	Eric MATTEI	x
Laurent CAVAILLE	x	Didier GASS	
Christophe GASTON		Roland LARIPPE	
Hugues MARTIN	x		
Charlotte MOLLIEIX		Jean Pierre DOOGHE	x
Frédérique OLIVIE		Félix POPOVICS	x
		Alain SOLER	
Daniel REYNE	x	Louis LABATUT	x
Bénédicte STOLL	x	Véronique ANDRIEU	

Secrétaire de séance, article R133-7 du Code du Tourisme : Jean-Claude MERIC, Directeur

Quorum : atteint, le Comité Directeur est présidé par le Président, Didier CODORNIUO

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET PORT

Monsieur le Président expose qu'en application de la nomenclature M4, les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le comité directeur après leur constatation lors du vote du compte financier.

Toutefois l'instruction permet de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte financier (compte de gestion et compte administratif).

Monsieur le Président propose d'utiliser cette procédure et communique les résultats provisoires 2023 soit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	4 270 282,66	4 587 178,45	316 895,79
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		1 790 327,83	1 790 327,83
Résultat à affecter			2 107 223,62

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	1 152 060,15	1 367 997,01	215 936,86
Résultat antérieur reporté (ligne 001)		1 895 120,96	1 895 120,96
Résultat à affecter			2 111 057,82

Reste à réaliser au 31 décembre 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	222 155,83		-222 155,83
Résultat antérieur reporté (ligne 001)			0
Résultat à affecter			-222 155,83

Reprise anticipée	Solde		
Report en investissement			1 888 901,99
Report en fonctionnement			2 107 223,62
Résultat à affecter			3 996 125,61

(selon présentation générale de l'exécution du budget et balance des comptes visés par l'agent comptable et l'état des restes à réaliser.

Monsieur le Président propose :

De reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2023 soit 2.107.223,62 € en recette de fonctionnement,

De reporter l'excédent d'investissement 1.888.901,99€ dans cette même section à l'article 001 « excédents antérieurs reportés »

Monsieur le président demande aux membres du Comité Directeur de délibérer sur la reprise anticipée des résultats 2023 du Port et sur la décision modificative de reprise de ces résultats.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré,
Avec 12 voix Pour - 0 voix Contre et 0 Abstention

ACCEPTE de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2023 soit 2.107.223,62 € en recette de fonctionnement,

ACCEPTE De reporter l'excédent d'investissement 1.888.901,99€ dans cette même section à l'article 001 « excédents antérieurs reportés »

ACCEPTE la reprise anticipée des résultats 2023 du Port

AUTORISE Monsieur le Directeur de l'OT à prendre les mesures nécessaires et à signer toutes pièces indispensables.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
GRUISSAN, le 07/02/2024



Acte à classer

052024

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-16T15-22-07.00 (MI251047964)

Identifiant unique de l'acte :

011-425127685-20240207-052024-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : reprise anticipée des résultats du budget port

Date de décision : 07/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte
antérieur :

Acte : 052024.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date **16/02/24 à 15:22**

Par **BAERENZUNG Stéphanie**

Transmis Date **16/02/24 à 15:22**

Par **BAERENZUNG Stéphanie**

Accusé de réception Date **16/02/24 à 15:28**

Délibération rendue exécutoire le 16/02/2024 à 16h
Pour le Président
Par Délégation
Le Directeur Général
Jean Claude MERIC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JC Meric", with a horizontal line underneath.